

Département du Lot
Sous-Préfecture Figeac
Canton de Lacapelle Marival
COMMUNE DE THEMINES 46120

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 2 juillet 2026

Séance publique du 2 juillet 2026

Le deux juillet deux mille vingt-six à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de Thémines, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRUNET Jacques, en session ordinaire.

Présents : BRUNET Jacques ; BIENAYMÉ Arnaud ; BEST Christine ; CHARAZAC Robert ; AMOUROUX Cyril ; DUCHATELET Marine ; FOURNAISE Claude ; LACARRIERE Sophie ; PASDELOUP Maxime ; VEDRUNES Emilie.
PRAENT - BRUNET Lauka

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : 27 juin 2026

Membres en exercice : 11 Membres présents : 11

1- Désignation du secrétaire de séance :

Madame Emilie Vedrunes est désignée secrétaire de Séance

2- Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 6 juin 2026

Le PV est adopté à l'unanimité

3- Adhésion au service d'intérim territorial, mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot. Délibération

Monsieur Jacques BRUNET, Maire de Thémines, informe les membres du Conseil Municipal de la création d'un service d'intérim territorial par le Centre de Gestion, conformément à l'article L. 452-44 du code général de la fonction publique ; le but étant de permettre aux collectivités ou aux établissements publics de pallier les absences momentanées des agents.

Ce service est composé d'une équipe d'agents formés ou expérimentés qui pourront intervenir en cas de remplacement d'un agent titulaire ou non titulaire pour cause de :

- Arrêts de maladie

- Congés annuels
- Congé de maternité
- Congé parental ou de présence parentale
- Congé de solidarité familiale
- Temps partiel
- Surcroûts d'activité, besoins saisonniers, formation
- Vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu

Pour pouvoir bénéficier de ce service en cas de besoin, une convention d'adhésion doit être signée entre la collectivité ou l'établissement public et le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal de Thémines, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité les termes de la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion,
- Autorise M Jacques BRUNET, Maire, à signer cette convention et à faire appel en cas de besoin au service d'intérim territorial du Centre de Gestion,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité ou de l'établissement public.

Monsieur Jacques BRUNET informe par ailleurs que S.RAFFY reprenant son travail le 16 juillet le contrat de Mme FRYON CANCE est prolongé jusqu'au 17 Juillet.

-4 Projet de sécurisation de la RD 840 et de la route traversière.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à la pose de feu rouge intelligent sur la RD 840 ainsi que sur la route traversière.

Afin de pouvoir délibérer, le conseil demande à M le Maire de :

- Faire établir des devis concernant l'achat et la pose des feux
- Demander au STR son avis sur les emplacements des feux
- De présenter un plan de financement intégrant les subventions (amendes de police)

Ce projet sera présenté pour délibération lors du prochain conseil municipal

-5 Projet de création d'un parc de jeux pour enfants

- Le projet est présenté (cf. annexe). Après discussion, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur le principe de création d'un parc pour enfants.

Le lieu retenu (stade classé en zone AP) nécessite l'accord des services de l'urbanisme du Grand Figeac. Un rendez-vous avec ce service et M. le Maire est en cours d'organisation. Le conseil sera informé du résultat des discussions.

En cas d'accord, il conviendra alors de :

- déterminer l'endroit précis du parc à proximité du stade

-les jeux retenus

-le plan de financement intégrant les subventions demandées

Ce projet fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal

5 bis-**Délibération** sur l'achat de trois parcelles de terrain dans la prairie (A 1039, A 547, A538)

M. Le Maire souhaite l'acquisition des trois parcelles situées dans la prairie (A 1039, A 547, A538), situées dans la prairie, afin d'assurer l'entretien de la chaussée pour maintenir un niveau d'eau suffisant en amont de celle-ci.

Après discussion, le conseil donne son accord à l'unanimité pour l'achat des trois parcelles pour un montant hors frais de notaire de 3000 €.

Le conseil mandate M le Maire pour qu'il contacte le Notaire et effectue les démarches d'achat.

-6 **Projet de modification du PLUI**

Monsieur le Maire informe le conseil de la mise en place d'une procédure de modification du PLUI. Des réunions sectorielles seront organisées à partir de septembre pour recueillir les demandes des communes. Il est demandé aux conseillers de faire part de leurs demandes éventuelles.

-7 **Délibération donation Terrains M et Mme DEVILLAZ**

- Monsieur et Madame DEVILLAZ veulent faire don à la commune des parcelles OA 11 52, OA 1224, OA 864 et OA 863. En contrepartie la commune clôturera à ses frais la partie de terrain restant la propriété de M et Mme DEVILLAZ afin de protéger leur installation d'évacuation des eaux usées. M et Mme DEVILLAZ demande également qu'une servitude d'inconstructibilité soit incluse dans l'acte de donation. Monsieur le maire demande l'avis au conseil pour continuer la transaction dans ces conditions.

Après discussion, le conseil donne son accord à l'unanimité pour accepter la donation dans les conditions présentées et mandate M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Points divers

-Grange de Mme TERRAL

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rencontré Marie Madeleine TERRAL concernant la petite grange voisine de sa maison. Elle souhaite en faire don à la commune ce qui permettrait d'y aménager un local technique pour l'employé communal. Il faudrait pouvoir y rajouter un apprentis.

Avant d'accepter le don il est nécessaire de prendre rendez-vous avec l'architecte du CAUE pour établir un projet que l'on pourra soumettre pour avis à l'ABF.

Selon la réponse, le conseil émettra son avis sur la suite à donner à ce projet.

Le conseil donne son accord à l'unanimité sur cette démarche.

-Plantation d'arbres sur la place de la Halle

- Monsieur le Maire propose de planter des arbres en face de la mairie du côté gauche du foirail en montant vers l'église et faire un parking en épi, le bout du lieu est également évoqué. Le débat s'oriente vers le projet cœur de village qui prévoit un aménagement du tour de la Halle. Il est décidé

de relancer le Grand Figeac afin de mieux comprendre le contenu du projet. La décision concernant la plantation d'arbre est d'attendre le retour du Grand Figeac sur l'opération cœur de village.

-Rénovation de la porte de l'église, du monument aux morts et de la Croix

- Rénovation de la porte de l'Église et du monument aux morts par aérogommage par l'entreprise AERO DECAP 46 à Reyrevignes – Avis favorable pour la porte de l'Église à l'unanimité. Concernant le monument aux morts demander l'avis du CAUE afin de connaître l'intérêt patrimonial de la croix et la possibilité de restauration du revêtement en cuivre

-Entretien des chemins communaux.

- Monsieur FOURNAISE demande à refaire le pont sur l'entretien des chemins communaux. Un point précis sera fait au cours du troisième trimestre ainsi que sur l'entretien du petit patrimoine vernaculaire : Lavoir, lac du bout du lieu, fontaines de St Martin et de la Fanayre, Lac du Fraou.

-Chemin de randonnée

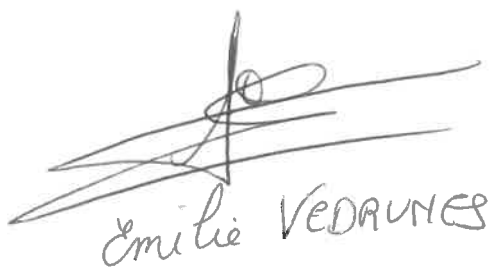
- Monsieur Arnaud BIENAYMÉ informe de la réception d'un mail de la fédération française de tourisme pédestre concernant la mise en place d'un chemin de randonnée faisant une boucle de Cajarc à Rocamadour en passant par Marcilhac sur Célé, Espedaillac, Reilhac, Couzou puis au retour Gramat, Issendolus, Thémynes, Assier, Grèze, Corn, Beduer, Gréalou. La fédération demande l'autorisation à la commune de passer sur les chemins pédestres qui traversent la commune.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités la séance du conseil est close à 23h

Délibérations :

- Adhésion au service d'intérim territorial, mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot. Délibération
- Donation Terrains M et Mme DEVILLAZ
- Achat de trois parcelles de terrain dans la prairie (A 1039, A 547, A 538)

Le Secrétaire de séance,



Emilie VEDRINES

M. Le Maire

